

Le Conseil national refuse de sanctuariser la neutralité

POLITIQUE ÉTRANGÈRE Après un débat sur deux jours, la Chambre du peuple a rejeté hier l'initiative visant à inscrire la notion d'une neutralité «perpétuelle et armée» dans la Constitution. L'UDC a défendu un principe strict, tandis que les autres partis ont plaidé le maintien d'une approche plus souple

YAN PAUCHARD, BERNE

La statue de Nicolas de Flüe veille toujours sur le grand hall du Palais fédéral. Mais rarement le nom du saint patron de la Suisse n'aura été aussi souvent invoqué sous la Coupole que lors des discussions autour de l'initiative sur la neutralité, que le Conseil national a largement rejetée hier par 128 voix contre 60. Le débat fleuve, passionné, s'est déroulé sur deux jours. Le voyage à travers le temps fut impressionnant: remontant de la Constitution de 1848 jusqu'à la «paix perpétuelle» de Fribourg signée en 1516 après la bataille de Marignan. Sans oublier les traités de Vienne de 1815 et de Westphalie en 1648. L'UDC saint-gallois Lukas Reimann a

même appelé le philosophe Kant à sa rescousse.

Deux lectures très différentes de l'histoire suisse se sont entrecroisées dans la salle du Conseil national. Il y a d'un côté celle de l'UDC, qui souhaite avec ce texte inscrire dans le marbre, c'est-à-dire dans la Constitution, la notion stricte d'une neutralité helvétique «perpétuelle et armée». Cela aurait pour conséquence d'empêcher toute adhésion à une alliance militaire ou de défense, mais aussi toute participation à des sanctions économiques et diplomatiques contre un Etat belligérant, à l'exception de celles décidées par l'ONU. C'est d'ailleurs la reprise des sanctions de l'Union européenne contre la Russie qui a convaincu en 2024 les initiants de se lancer. Parmi eux, Christoph Blocher et Pro Suisse, organi-

«Ce n'est pas un luxe, c'est notre ligne de protection»

NICOLAS KOLLY, CONSEILLER NATIONAL (UDC/FR)

sation née de la fusion de plusieurs associations dont l'ASIN (Association pour une Suisse indépendante et neutre).

«Un imagier pour enfants»

Pour le conseiller national UDC fribourgeois Nicolas Kolly, il ne fait aucun doute que «la neutralité a été mise à mal, voire bafouée, ces dernières années sous de fortes pressions venant de l'extérieur, mais aussi de l'intérieur». A ses yeux, la conséquence est claire: la position de la Suisse s'en trouve affaiblie, tout comme sa politique des bons offices. Sa conviction est encore renforcée par les derniers événements du Moyen-Orient. «Avec les guerres et l'érosion du droit international, la neutralité n'est pas un luxe, elle est simplement notre ligne de protection», insiste l'élu, pour qui la consolidation de ce principe dans la Constitution permettrait de «prolonger une tradition séculaire qui a préservé par le passé le pays et sa population».

La vision est tout autre parmi les autres partis, qui s'opposent à une initiative qui limiterait dangereusement la marge de manœuvre du Conseil fédé-

ral dans un contexte géopolitique en plein bouleversement. Pour le socialiste Benoît Gaillard, c'est en interprétant de manière souple la neutralité que la Suisse s'en est sortie, notamment lors de la période de la Guerre froide.

«La situation actuelle laisse la marge de manœuvre nécessaire dans les meilleurs intérêts de la Suisse»

IGNAZIO CASSIS, RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

«Les initiants nous font croire qu'on peut vivre dans un imagier pour enfants et que la neutralité serait une sorte de sage maxime ancestrale des Confédérés», dénonce encore le Vaudois. Surtout, pour le socialiste, «la neutralité n'a pas besoin d'être sauvée». «Personne ne

nous demande de l'abandonner», relève-t-il encore. Et de conclure: «Je n'ose pas imaginer si nous avons traité la Russie et l'Ukraine de la même manière. C'était une posture intenable.»

De son côté, en juin 2025, le Conseil des Etats avait également appelé à voter non à l'initiative, mais les sénateurs y avaient adjoint un contre-projet. Celui-ci demandait que la neutralité soit inscrite dans la Constitution tout en restant flexible et proche de la pratique actuelle. Poussé par Le Centre, il n'a cependant pas convaincu le Conseil national. Et de loin. La Chambre du peuple a refusé l'entrée en matière sur ce point, suivant ainsi l'avis du conseiller fédéral Ignazio Cassis, qui appelait à un double refus de l'initiative et du contre-projet.

«La situation actuelle – le statu quo – laisse la marge de manœuvre nécessaire pour mettre à profit la neutralité dans les meilleurs intérêts de la Suisse», a lancé le ministre PLR des Affaires étrangères. Entré en fonction en 2017, Ignazio Cassis sera pour la première fois confronté à un vote populaire. ■